



# RÈGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2025



La municipalité organise un concours des maisons fleuries. Il est ouvert à tous les habitants de la commune, qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

## Article 1 : Objectif du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l'environnement et participe à l'image de la commune. Ainsi que de la propreté de leurs abords : trottoirs, talus...

Les espaces fleuris et jardins devront être visibles de la voie publique.

## Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire du 15 mai au 15 juin 2025.

Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur le site officiel de la commune, sur l'application INTRAMUROS, à l'accueil de la Mairie et sur Facebook de la mairie de Friville.

Le bulletin d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à l'accueil de la Mairie avant le 15 juin 2024 (à l'attention de Philippe Lelong-Président du jury) ou par mail: [p.lelong@ville-friville-escarbotin.fr](mailto:p.lelong@ville-friville-escarbotin.fr)

## Article 3 : Catégories

Les habitations fleuries sont classées en 6 catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Maison avec jardin visible de la rue
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Maison avec jardin non visible de la rue
- 3<sup>ème</sup> catégorie : Balcon ou terrasse
- 4<sup>ème</sup> catégorie : Fenêtres et murs fleuris visibles de la rue
- 5<sup>ème</sup> catégorie : Commerces
- 6<sup>ème</sup> catégorie : Jardin potager

## Article 4 : Droit à l'image

Le jury se réserve le droit de photographier les propriétés des concurrents, pour une diffusion des clichés.

## Article 5 : Composition du Jury

Le jury est composé d'élus membres de la commission culturelle, de personnes volontaires habitants la commune ils ne peuvent participer au concours.

## Article 6 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu durant la saison estivale sans date précise. Lors de la visite, le jury peut changer un candidat de catégorie s'il juge qu'il ne concourt pas dans la bonne.

## Article 7 : Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants :

1. Harmonie des couleurs,
2. Densité du fleurissement,
3. Originalité, diversité et choix des plantes, vivaces, développement durable,
4. Répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, de l'immeuble ou du jardin,
5. Entretien général et propreté - Trottoirs, abords, talus...
6. Actions en faveur de l'environnement (compost, désherbant naturel, récupérateur d'eau...)

## Article 8 : Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats seront conviés par courrier à un vin d'honneur à la Mairie en septembre 2025. Au cours de cette cérémonie, le classement sera annoncé avec la présentation d'un diaporama. La diffusion des résultats sera faite sur site internet de la commune et dans le bulletin municipal.

## Article 9 : Prix

Le premier prix de chaque catégorie, recevra un bon d'achat chez un commerçant spécialiste des espaces verts de 50€.

Tous les participants recevront une récompense.

## Article 19 : Dispositions diverses

En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury tiendra compte de ces restrictions.

La commune de Friville-Escarbotin se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

Le fait de participer au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

Monsieur, Madame,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

je souhaite m'inscrire dans la catégorie suivante :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Maison avec jardin visible de la rue
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Maison avec jardin non visible de la rue
- 3<sup>ème</sup> catégorie : Balcon ou terrasse
- 4<sup>ème</sup> catégorie : Fenêtres et murs fleuris visibles de la rue
- 5<sup>ème</sup> catégorie : Commerces
- 6<sup>ème</sup> catégorie : Jardin potager

Fait à Friville-Escarbotin le, .....

je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'approuve.

Signature: